



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

PROJET D'ARRÊTÉ

**Arrêté préfectoral n° 2023/DDT/SEPR-
autorisant le Syndicat Intercommunal du Bassin de la Haute et de la Basse
Beuvronne à effectuer des travaux de restauration morphologique de la
Beuvronne et du fossé de Montigny en aval de Claye-Souilly
et les déclarant d'intérêt général**

**SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION DU PUBLIC
(articles L. 120-1, L. 123-19-1 du Code de l'environnement)**

Consultation du 2 février 2023 au 23 février 2023 inclus

Le projet d'arrêté déclarant d'intérêt général au titre de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement, restauration morphologique de la Beuvronne et du fossé de Montigny en aval de Claye-Souilly projetée par le Syndicat Intercommunal du Bassin de la Haute et de la Basse Beuvronne a été soumis à la consultation du public du 2 février 2023 au 23 février 2023 inclus.

Le projet était consultable sur internet sur le site des préfectures de Seine-et-Marne et de la Marne :

- <https://www.seine-et-marne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-cadre-de-vie/Eau/Consultations-publiques/DIG-Restauration-morphologique-de-la-Beuvronne-et-du-Fosse-de-Montigny-en-aval-de-Claye-Souilly>
- et sur support papier à la Direction Départementale des Territoires – Service Environnement et Prévention des Risques.

Le public était invité à donner son avis par courriel aux adresses suivantes :

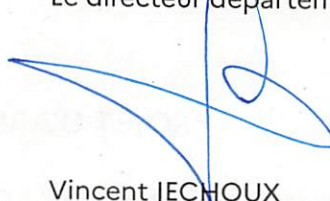
- ddt-ppe@seine-et-marne.gouv.fr
- ou par courrier à la DDT de Seine-et-Marne – Service Environnement et Prévention des Risques.

SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION :

La consultation du public n'a recueilli aucune remarque ou commentaire.

Melun, le 26 FEV. 2023

Pour le préfet et par délégation
Le directeur départemental des territoires



Vincent JECHOUX